



BERNADETTE CESARI
NOTAIRE SARTÈNE

CRPCEN : 20015

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLÔMÉE NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

HINANO SAMPIERI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAIT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD**
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sartène, le 18 October 2024

Notoriété acquisitive Association Saint Côme et Saint Damien
201686 /BC /BC /MC

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à:

**l'Association SAINT CÔME ET SAINT DAMIEN, déclarée à la sous
préfecture de Sartène le 24 janvier 1975, ayant son siège à SARTÈNE (20100)
au Couvent de Saint Damien, identifiée au SIREN sous le numéro 825 174
717.**

Votre bien dévoué.

P/ Me Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION- Étude fermée le Samedi
Détenant des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita

Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SARTENE

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel: 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 17 octobre 2024. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

l'Association SAINT CÔME ET SAINT DAMIEN, déclarée à la sous-préfecture de Sartène le 24 janvier 1975, ayant son siège à SARTENE (20100) au Couvent de Saint Damien, identifiée au SIREN sous le numéro 825 174 717.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après:

Sur la commune de SARTENE (CORSE DU SUD) 20100,

Un édifice religieux et ses dépendances édifié de de deux étages sur rez-de-chaussée et combles au dessus, sur l'assise des parcelles J387 et J388, composé de :

- Une église principale, une chapelle intérieure, une sacristie, un local technique sacristie et un clocher.

- Un tombeau comportant la sépulture de Monsieur Joseph BORTOLI.

- Un couvent situé dans sa totalité au niveaux RDC, 1er étage, 2ème étage et combles Et garage attenant.

- En continuité du couvent au RDC : les locaux occupés par le secours catholique composés de 3 pièces et un terrain en partie commune à usage privatif.

Un parking sur l'assise des parcelles J792 - J832 - J833

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
J	387	SAN DAMIANO	00 ha 03 a 56 ca
J	388	SAN DAMIANO	00 ha 07 a 60 ca
J	792	SAN DAMIANO	00 ha 02 a 00 ca
J	832	SAN DAMIANO	00 ha 22 a 32 ca
J	833	SAN DAMIANO	00 ha 01 a 74 ca

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public